

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—E.-U., \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner
au moins quinze jours d'avis.

Vol. XIII.

No. 41.

Prix du numéro : 7 centins.—Annonces, la ligne : 10 centins
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou
par un bon sur la poste.

JEUDI, 12 OCTOBRE 1882

AVIS

L'administration de *L'Opinion Publique* fait appel aux abonnés retardataires et les prie de payer ce qu'ils doivent dans le plus bref délai. Elle regretterait d'user de sévérité à l'égard de ceux qui ne répondraient pas à cet appel. Les améliorations qui ont été faites à ce journal ont demandé et demandent tous les jours beaucoup de dépenses. Les abonnés en tiendront compte à l'Administration, elle ose l'espérer.

L'Opinion Publique est une publication nationale qui mérite d'être encouragée. Ses nouveaux propriétaires feront tous les efforts possibles pour répondre au désir de tous ceux qui leur donneront leur patronage. Rien n'est changé quant aux conditions d'abonnement : Pour le Canada, \$3.00 par an ; pour les Etats-Unis, \$3.50.

SOMMAIRE

TEXTE : La comédie dans la religion, par A. D. D.—Aux hommes de bon sens (suite), par Giulio.—Chronique américaine, par A. Ralph.—Le deuil des avocats, par A. Lusignan.—David Tétu ou les raiders de St-Alban.—La chapelle de la réparation au cœur de Jésus, à Villa-Maria.—Choses et autres.—Poésie : Souvenir d'Alsace, par Ch.-P. Deslandes.—Les Giboulées de la vie (suite), par Mme C. de Chandeneux.—L'île Perrot et ses environs (suite), par le Révd. T.-N. LeMoynes.—Nos gravures : Le sacrifice d'Abraham ; La catastrophe de Fribourg-Hugstetten ; Pont sur la rivière Jacques-Cartier.—Nouvelles diverses.—Les échecs.

GRAVURES : Le sacrifice d'Abraham ; Suisse : La catastrophe de Fribourg-Hugstetten ; Canada : Pont sur la rivière Jacques-Cartier, chemin de fer du lac Saint-Jean.

LA COMÉDIE DANS LA RELIGION

Lorsque les protestants se mêlent d'être excentriques, ils ne le sont pas à demi. Une fois un principe posé, vrai ou faux, ils veulent l'appliquer avec toutes ses conséquences, sans se soucier des bizarreries ou du grotesque auxquels ils peuvent arriver. S'ils se lancent dans une folie, ils la veulent complète.

Quoi de plus bizarre, de plus grotesque, par exemple, que les agissements de cette association de prédicants ambulants qui composent "l'armée du salut : *salvation army*." Ces apôtres d'un nouveau genre, ont découvert que la manière dont la religion s'apprend et se pratique depuis le commencement du monde, manque un peu d'attrait. Attribuant sans doute l'aversion que des millions d'individus ressentent pour le temple, à ce défaut de charme, ils ont conçu l'idée baroque autant qu'originale, de présenter la religion entourée de tous les accessoires de la comédie et de transformer le temple en théâtre. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'ils ont réalisé leur idée. L'armée du salut est en campagne depuis une dizaine d'années et paraît faire merveille. N'oublions pas un des traits principaux de cette étrange association. L'armée du salut, comme l'indique son nom, est organisée militairement. Dès que ses généraux ont recruté un certain nombre de disciples, ils forment un régiment, commandé par un colonel, des capitaines, des lieutenants et des sergents. Assistons maintenant à une réunion du régiment. Vous voyez le colonel déclamer une épître de St-Paul comme un acteur joue son rôle. Cette parodie alterne avec les hymnes que l'on chante sur les airs comiques à la mode. Figurez-vous nos cantiques, nos psaumes apprêtés à la musique de la *Grande Duchesse*, ou de *Barbe-Bleue*.

D'après les zéloteurs de la nouvelle religion, qui se défend d'être une secte, le péché est pardonné aussi facilement qu'il est commis. C'est une curieuse façon de formuler un dogme, mais passons ; là où l'originalité commence, c'est dans la manière d'obtenir la rémission des fautes. Il paraît qu'une fois enrégimenté dans

"l'armée du salut" on se sent soudain absout ! Alors, il est de bon goût que celui qui est l'objet d'une aussi grande grâce se lève et proclame qu'il sent que ses péchés lui ont été remis. Ceux auxquels un pareil bonheur arrive—et ils sont nombreux—doivent porter sur leur faux col ou sur le collet de leur habit la lettre S, ce qui veut dire SAUVÉ !

Comme l'armée du salut s'adresse au bas peuple, elle croit qu'elle est tenue d'en parler le langage. Aussi, les "colonels" se servent d'expressions les plus grossières des casernes et des halles, pour attirer des recrues dans le camp de l'armée du salut.

La nouvelle religion a pris en Angleterre des proportions si formidables que le cardinal Manning a cru devoir lui consacrer un long article dans la *Contemporary Review*, publication protestante, et cela à la demande de personnes influentes en Angleterre. Il va sans dire que l'éminent prélat s'élève avec force contre ces malheureux dévoyés qui ont une façon si bizarre de comprendre la religion. Il condamne sans merci toute leur organisation et la mise en scène qui constitue la liturgie du nouveau culte. Il prédit à l'armée du salut une déroute prochaine, si elle ne se forme pas en secte. Mgr Manning exprime l'espoir que tout le travail de cette organisation ne sera pas tout perdu pour la bonne cause ; ce peu de vérité répandu par les faux apôtres conduira peut-être des centaines de personnes au ennemi qui mène à la vérité complète. Ce qui a fait le succès de l'armée du salut, c'est parce que les sectes protestantes en Angleterre ne sont pas de taille à répondre aux besoins spirituels ; c'est parce qu'il y a dans ce pays une immense multitude qui ne connaît pas le chemin des temples. Du reste, ceux-ci sont trop peu nombreux pour recevoir les indifférents s'ils voulaient y pénétrer. Ainsi, d'après les statistiques d'il y a environ quarante ans, les églises de Londres ne pouvaient recevoir dans une seule journée que 800,000 personnes, en donnant dans chacune d'elles trois services religieux par jour. La population était alors au-dessous de deux millions. Le cardinal Manning est d'avis que le même rapport existe aujourd'hui entre la population de Londres et le nombre d'églises.

Une chose, une seule rachète, à nos yeux, bien des fautes de l'armée du salut. Elle a mis à la base de son organisation le principe d'autorité et d'obéissance ; c'est ce qui la rapprocherait un peu de nous si le grotesque et le blasphème n'entraient pas si largement dans ses moyens d'action ; c'est aussi ce qui creuse un abîme entre elle et les protestants. L'absence de ce double principe a fractionné le protestantisme en mille sectes. Il est, à part sa nature, condamné à trouver un écueil dans la volonté du premier venu auquel il plaît d'interpréter la bible autrement que le grand chancelier, gardien, de la conscience de la reine. L'armée du salut a emprunté un principe à l'église catholique, cela ne lui suffit pas ; elle s'est arrêtée trop tôt et a mêlé un peu de vérité à trop d'erreurs. Notons cependant le fait qu'elle proclame l'autorité indispensable en matière de religion comme une leçon donnée aux protestants et un hommage rendu à notre religion.

A. D.

AUX HOMMES DE BON SENS

(Suite)

QUELQUES OBJECTIONS

Mes arguments ont été jusque-là un peu serrés, un peu secs même, diront quelques lecteurs et surtout quelques lectrices. Je ne dirai pas comme l'orgue de Barbarie :

Si cette chanson vous ennuie,
Nous allons la recommencer.

Mais, en égard à l'intérêt de la question, je demanderai la permission d'y revenir encore, pour répondre en peu de mots à quelques-unes des objections les plus répandues contre le pouvoir temporel du pape. Nous ne sommes pas au Canada si bien à l'abri des idées révolutionnaires que nous ne les ayons entendues ou lues quelquefois.

Et d'abord, dit-on, la loi des garanties laisse au pape

tous les avantages de la souveraineté et lui en enlève tout le poids : elle lui donne à tel point la liberté d'agir comme pape, qu'il n'a jamais été si puissant qu'il l'est depuis la perte de son pouvoir temporel.

Très bien ! supposons pour un moment, malgré les mille preuves du contraire, que la loi des garanties laisse au pape en général tous les avantages de la souveraineté. Il en est un cependant que cette loi, il faut bien le reconnaître, ne lui laisse en aucune manière : c'est celui d'être son maître, de ne dépendre de personne. Or, n'est-ce pas là ce qui constitue la souveraineté ? D'où il suit que le pape aurait tous les avantages de la souveraineté, sauf celui d'être souverain ! Cette objection si prônée ressemble beaucoup à l'argument du *pickpocket* qui voudrait légitimer son métier et dirait qu'il enlève à son voisin toute crainte de perdre sa montre d'or en la lui dérobant. De ces arguments, ce n'est certes pas la logique qui doit en faire justice ! Léon XIII l'a dit d'un mot : on a voulu faire du pape un roi de théâtre, *rex per ludibrium*, et il n'est pas de catholique dont la pensée ne se reporte comme par son propre poids vers Celui qui la haine des Juifs avait affublé d'un manteau de pourpre et d'une couronne d'épines, pour avoir le plaisir satanique de l'insulter grossièrement et de lui dire avec ironie : *Salut, ô roi des Juifs : Ave rex Judaeorum !* Le démon est bien toujours le ai me.

Maintenant, il est vrai, le pape, privé de son trône et prisonnier, a vu sa puissance grandir et son autorité s'affermir. Mais quelle en est la cause ? C'est qu'en réclamant ses droits, sa liberté et sa souveraineté, il se fait le vengeur de tous les droits des peuples et des princes. Oui, dans ce siècle qui a vu l'Irlande et la Pologne verser des larmes de sang sur leurs fers étroitement serrés, dans ce siècle où la grande iniquité de la conquête s'est appesantie comme le marbre d'un tombeau sur l'Autriche plus faible, sur l'Alsace et la Lorraine en pleurs, c'est un grand et noble spectacle de voir le pape sous la main de ses oppresseurs, ne se plier à aucun compromis et préférer la prison à une liberté achetée au prix de son honneur. Alors on se dit, la force morale n'a pas encore déserté notre globe et l'on se surprend espérer dans l'avenir.

Une seconde objection, très spécieuse, je l'avoue, surtout pour des Italiens, est généralement formulée en ces termes : Eh quoi, vous parlez de rendre au pape sa souveraineté réelle ! Vous n'y pensez pas ! Ce serait violer le droit national de l'Italie créé par les plébiscites. Jamais l'Italie ne saurait s'y résigner.

Droit national ? Plébiscites ? L'Italie ? Ce sont là trois grands mots et qui font bon effet sur les lèvres de tous les prestidigitateurs politiques ! Mais, de grâce, que veulent-ils dire ? quel en peut-être le sens ?

Et d'abord, ce *droit national*, que l'on met sans cesse en avant comme le plus sacré des dogmes, les révolutionnaires qui s'en servent pour justifier les faits les plus injustes, savent-ils eux-mêmes ce en quoi il consiste ? En 1859, c'était le droit de rendre l'Italie une nation indépendante de l'étranger ; en 1860, il devint le droit de la constituer libre et forte sous la monarchie de Savoie ; nouvelle évolution en 1861, ce fut en effet le droit de faire l'Italie une, et enfin, en 1870, on appela droit national la prétention de prendre Rome pour capitale. Depuis lors, on décore de ce nom la tendance bien forte aujourd'hui de faire de l'Italie une république sur les ruines de la maison de Savoie. Quelle forme prendra sous peu ce droit, véritable Protée, devant lequel rien n'est sacré, rien n'est stable, rien n'est digne de respect ? Ne se transformera-t-il point en droit à l'incendie, au meurtre, au vol, à la barbarie enfin ? Personne ne le sait, mais tout le monde le craint, et non sans cause.

Maintenant, je le demanderai, est-ce qu'il suffit d'appeler droit un caprice quelconque pour qu'en réalité il soit constitué tel ? Si l'on s'en tient à la jurisprudence, nul droit ne peut s'établir contre un autre droit antérieur et certain, suprême dans sa nature et universel dans ses relations. Quel que soit l'épithète dont on le décore, quelques soient les adjectifs dont on l'entoure, un droit ainsi acquis restera, aux yeux de tous, un vol et une oppression. Or, c'est un fait que toute l'encre révolutionnaire ne suffira pas à effacer de l'histoire, que